

Les représentations des risques numériques en éducation : construction de normes dans les discours en circulation

Camille CAPELLE
IMS UMR5218 CNRS Université de Bordeaux
351 Cours de la Libération, 33400 Talence
camille.capelle@u-bordeaux.fr

Résumé :

Le développement des usages numériques a donné lieu ces dernières années à la prolifération de discours sur les risques numériques. Ces discours concernent, voire inquiètent, les enseignants qui ont une mission d'éducation des jeunes générations aux usages numériques. Pour les y aider, plusieurs types d'acteurs (institution scolaire, organismes juridiques, associations, assureurs...) contribuent à la production et à la diffusion de ressources éducatives abordant les questions d'éducation au numérique. Dans le cadre d'un projet de recherche concernant la perception des risques numériques par les enseignants, nous avons identifié les sources d'informations que ces derniers consultent. Notre contribution propose d'analyser les discours ainsi que les normes sociales sous-jacentes, à travers un corpus de ressources traitant des risques éthiques liés aux usages numériques. Par une analyse thématique et sémio-discursive, nous mettons en évidence trois dimensions (prescriptive, coercitive, intégratrice) des discours normatifs, susceptibles d'avoir une influence sur les représentations des enseignants et des élèves, et sur la durabilité des usages numériques pédagogiques.

Mots-clés :

Normes sociales, représentations sociales, risques numériques, usages, durabilité

INTRODUCTION

Le développement des usages numériques a donné lieu ces dernières années à la prolifération de discours sur les "risques numériques". Ces risques sont de types informationnels, éthiques, juridiques, psycho-sociaux, socio-économiques, sanitaires, ou techniques. Les discours, parfois alarmistes sur ces risques, ont alerté les politiques publiques, les milieux associatifs et le milieu éducatif qui se sont emparés de ces problématiques pour proposer des ressources de sensibilisation et de prévention. Le

Ministère de l'éducation nationale, la CNIL, le réseau Canopé, le CLEMI, des associations, des acteurs privés, des assureurs proposent des ressources en ligne adressées notamment aux enseignants et à leurs élèves afin de leur permettre de s'informer sur la nature de ces risques et sur les précautions à prendre. Les discours véhiculés laissent entrevoir des normes sociales, comportementales et de communication qui renvoient souvent à des usages prescrits, admis, interdits ou obligatoires. Notre contribution mobilise les travaux d'ethnographie de la communication (Hymes 1984, Gumperz 1989) en interrogeant les normes en circulation à travers l'analyse d'une sélection de ressources issues des sites que consultent les enseignants qui entrent dans la profession. Cette étude est complémentaire à une seconde contribution à ce colloque portant sur les conflits de normativité dans les représentations des risques en éducation. Toutes deux s'inscrivent dans le cadre du projet de recherche eRISK, porté par l'équipe RUDII¹ et soutenu par la Fondation Maïf, visant à comprendre les représentations des risques numériques chez les enseignants néotitulaires et les influences de ces dernières sur leurs pratiques pédagogiques.

Nous définirons dans une première partie la notion de normes sociales dans le champ des sciences humaines. Nous présenterons ensuite la méthodologie de collecte et d'analyse des discours au sujet des risques numériques. Enfin, nous exposerons quelques pistes de résultats sur les normes en circulation afin de mieux comprendre leur rôle quant à l'inscription des usages pédagogiques des enseignants dans des systèmes de savoirs et de normes culturels.

La normalisation des usages numériques dans l'éducation

La notion de « normes » peut prendre différents sens en Sciences Humaines et Sociales. Elle cohabite souvent avec les notions de « règles » ou de « valeurs ». Nous proposons dans cette première partie de caractériser cette notion de « normes sociales » avant de chercher à expliquer comment ce type de normes advient et peut s'incorporer dans les usages numériques.

Normes sociales et processus de normalisation

Selon le Trésor de la langue française informatisé (Tlfi), la norme correspond à l'« état habituel, régulier, conforme à la majorité ». La première caractéristique d'une norme est d'être adoptée et suivie par une majorité d'individus.

Du point de vue de la sociologie, la norme correspond aux « règles, prescriptions, principes de conduite, de pensée, imposés par la société, la morale, qui constituent l'idéal sur lequel on doit régler son existence sous peine de sanctions plus ou moins diffuses » (Tlfi). Les normes contribuent ainsi à assurer le lien social (Durkheim, 1990) et peuvent être observées par les règles partagées à partir desquelles les individus règlent leurs conduites en société (Goffman, 1973). Leur seconde caractéristique est leur pouvoir coercitif (Durkheim, 1990), qui se manifeste par l'imposition de contraintes ou d'une pression de l'opinion. Ces contraintes forcent à se conformer au comportement collectif. Les normes formalisent donc un savoir commun, partagé et respecté par une communauté d'acteurs, qui risquent une pression ou une sanction. Le non-respect de la norme, à la différence d'une simple règle de

¹ Représentations, Usages, Développements et Ingénieries de l'Information

convenance, entraîne une réprobation, un rejet de la pratique non conventionnellement admise. Ainsi, les normes adviennent lorsqu'elles sont reconnues et respectées mutuellement par les individus au sein d'un groupe social. La dimension prescriptive est donc une composante inhérente aux discours qui les projettent.

Du point de vue de la sociolinguistique, la norme correspond aux règles définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue par une communauté. Le lexique choisi et la manière de discourir socialement constitue selon cette approche une caractéristique de la norme sociale. La norme édicte un comportement discursif (*speech behavior*, Gumperz et Hymes, 1972, p. 14-25) qui renvoie à une « compétence de communication » correspondant à « ce dont un locuteur a besoin de savoir pour communiquer de manière effective dans des contextes culturellement significatifs » (Hymes, 1972). Ainsi, on peut postuler que des normes implicites ou explicites existent pour décrire, voire prescrire, le comportement adéquat (Januault et Noyer, 2007) et que cela s'applique pour communiquer sur internet.

Dans le champ des Sciences de l'information et de la communication, les chercheurs se sont plus particulièrement intéressés aux normes permettant de régler, réguler et organiser les échanges au sein de dispositifs d'information et de communication, et notamment par le biais des réseaux numériques (Perriault et Vaguer, 2011, Ben Henda et Hudrisier, 2013). Les normes s'appliquent ici au domaine technologique au sein duquel elles sont discutées, avant d'être approuvées sur la base d'un consensus entre les acteurs, puis certifiées par un organisme. Cet organisme spécialisé dans la certification contribue à légitimer, à institutionnaliser les règles et à les inscrire durablement, notamment en raison des contrôles et des sanctions qu'il peut administrer. Nous retenons que la « normalisation met en contact des gens venant d'univers étrangers les uns aux autres : industriels, universitaires, représentants de l'administration par exemple. Il en résulte une confrontation permanente de points de vue qui entretient une forte réflexivité » (Perriault, 2011, p. 16).

Les normes sociales relèvent donc à la fois d'une dimension prescriptive (implicite ou explicite) ; d'une dimension coercitive, en ce qu'elles contraignent les individus à se conformer à des règles (par une pression sociale ou par des sanctions administrées par un organisme faisant autorité) ; d'une dimension sociale, car les normes résultent d'une négociation entre différents acteurs aboutissant à un accord collectif. Cette dernière dimension pose la question de la durabilité de ces normes que nous allons aborder.

De la normalisation à l'appropriation de conduites sociales dans les usages numériques

Les comportements des individus en société sont guidés et régulés par des normes sociales et comportementales. Cela nous amène à nous interroger sur le processus de construction de ces normes qui accompagne nécessairement le développement des usages numériques, et en particulier au sein de l'éducation.

Dans le processus de normalisation, la norme émerge d'un conflit ou d'une contradiction entre deux ou plusieurs pratiques et résulte d'une négociation aboutissant à un accord. Ainsi, la norme permet à chacun de s'accorder sur un mode de conduite assurant le lien social au sein de la communauté (Livet, 2012). L'enjeu réside donc dans sa durabilité qui peut être déstabilisée à tout moment par l'entrée d'un nouvel acteur ou élément au sein du système. Selon Vincent Liquète (2011), la « durabilité » discursive est à considérer au sein d'un écosystème informationnel où les personnes ressources, les structures, les services et les documents participent réciproquement au maintien du bon fonctionnement. Un écosystème étant par définition vivant, mouvant, et en continuelle adaptation, la norme en

tant qu'espace de négociation, en est un élément structurant. En effet, les usages de la norme imposent aussi des transformations aux cadres fixés par l'offre et les politiques (Moeglin, 2005). Le processus de normalisation s'inscrit alors dans la durée et ouvre un espace de traduction ou d'articulation des points de vue qui est aussi susceptible de faciliter la transmission de savoirs (Ben Henda et Hudrisier, 2013). En anglais, la notion de *sustainability* que l'on traduit par durabilité, ne se limite pas à une évaluation par la durée, mais implique notamment la participation des acteurs pour parvenir à maintenir un système éthique, protecteur et garantissant la qualité des ressources pour l'avenir (Nolin, 2010). Une fois la norme établie, il faut encore qu'elle soit partagée par la majorité des individus, soit parce qu'ils en reconnaissent l'intérêt, soit parce que cette norme fait déjà partie de leurs habitudes. Ainsi, la normalisation opère en indiquant la bonne pratique à suivre, ou la règle de la nouvelle pratique (Livet, 2012). Si l'instauration de normes sociales est parfois dénoncée du fait d'une privation des libertés individuelles, il est important de noter que celles-ci sont souvent instaurées par les individus eux-mêmes au sein d'un groupe social, car ils en reconnaissent mutuellement le bien-fondé pour maintenir une cohésion sociale et la stabilité de leurs relations (Prairat, 2009 : p.32).

Dans le contexte des usages numériques en éducation, les enseignants qui débutent dans le métier ont des doutes quant aux conduites à adopter sur internet, et à enseigner. Leur mission d'« éducation au numérique » est souvent perçue comme quelque chose de flou entre éducation *au*, *par*, *sur* ou *avec* le numérique, sans que les règles socialement admises ou à prohiber ne soient clairement explicitées. Les usages découlent alors d'un processus d'identification qui prend pour repères des catégories socialement disponibles et qui leur paraissent plus ou moins légitimes (Dubar, 2015), comme sur les réseaux sociaux numériques par exemple (Capelle et Roussi, à paraître).

Nous faisons l'hypothèse que les doutes de ces jeunes enseignants les conduisent à incorporer des normes sociales véhiculées par l'information validée par les instances éducatives et que ces normes agissent comme des points de repères dans leurs usages. Le but de notre contribution est d'analyser les discours des acteurs ou organismes qui diffusent des informations à destination des enseignants. Plus particulièrement, s'interroger sur la place, les formes et les rôles des discours normatifs dans l'environnement informationnel des enseignants, peut permettre de comprendre les représentations des enseignants et leurs pratiques pédagogiques.

Méthodologie d'analyse des discours normatifs sur l'éducation au numérique

La recherche s'inscrit dans le cadre du projet eRISK qui a débuté par une enquête sur les représentations et les usages numériques à laquelle 724 enseignants néotitulaires d'établissements primaires et secondaires ont répondu. Cette enquête ainsi que des entretiens auprès de quinze de ces enseignants volontaires ont permis de sélectionner six sources d'informations qu'ils consultent pour s'informer sur les risques numériques. Les sources sont plutôt institutionnelles (Eduscol-Internet Responsable, CNIL, le CLEMI), mais aussi proposées par des acteurs du secteur privé (Tralalère, Canopé et France TV Education). Nous procédons dans un premier temps par une cartographie des liens hypertextes vers lesquels les sites cités renvoient afin de repérer les acteurs intervenants sur ces questions.

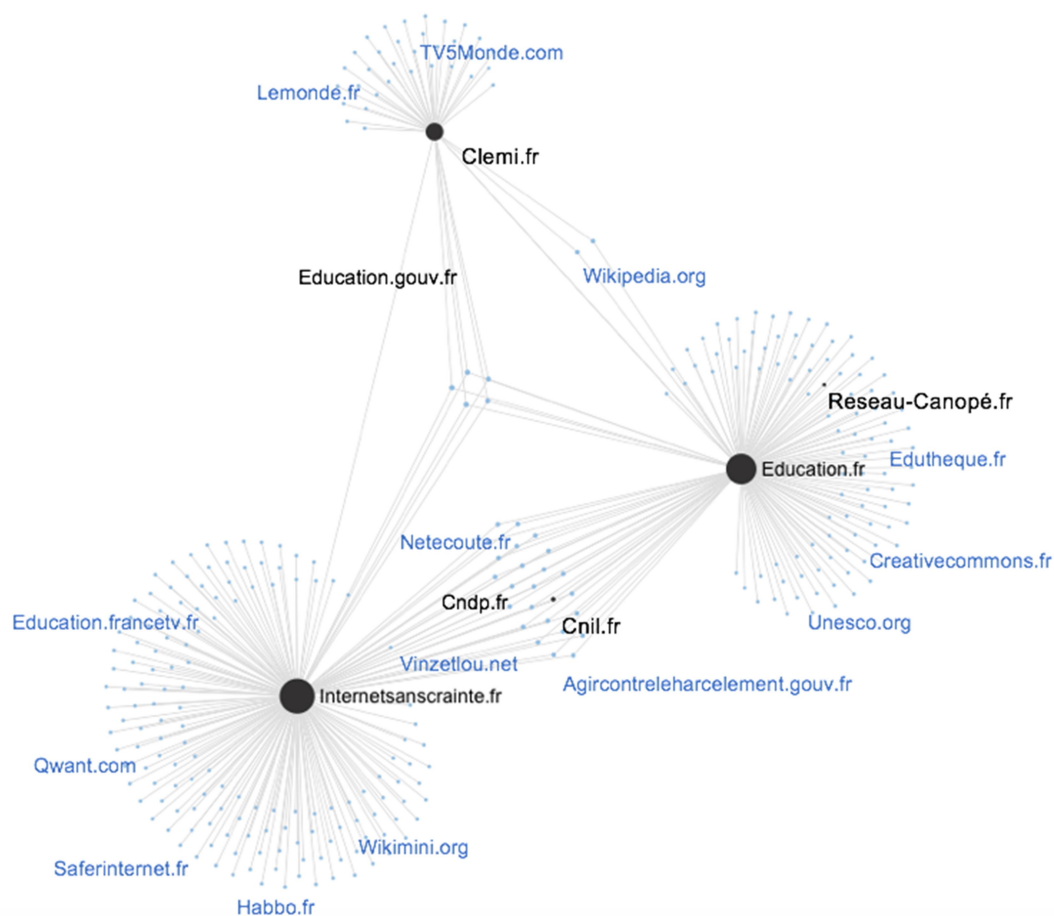


Figure 1 : Cartographie des sites consultés par les enseignants

L'enquête nous apprend que 60 % des enseignants qui ont consulté des informations sur ces sites en ont un usage purement informatif. 42,10% disent mettre en place une stratégie préventive à l'aide de ces informations, dont notamment la mise en place de moyens visant à préserver leur propre sécurité. Ils sont 38% à déclarer partager ces informations et 31,70% déclarent les utiliser pour mener des actions éducatives.

Nous avons ensuite réalisé une analyse thématique (Charaudeau et Maingueneau, 2002) permettant d'identifier les types de risques numériques abordés sur ces sites. Il s'agit principalement de risques informationnels, psycho-sociaux, éthiques et juridiques. Très peu voire aucun de ces sites abordent les risques sanitaires, techniques, socio-économiques ou cognitifs. On trouve beaucoup de discours prescriptifs renvoyant à des normes d'ordre éthique et parfois juridique. Ces sites proposent des ressources variées pour aborder les risques numériques : il s'agit par exemple de guides ou de cas pratiques, de jeux, de quizz ou de vidéos ludiques, etc. Nous avons choisi de sélectionner un corpus de ressources autour d'un même type de risque pour pouvoir analyser plus finement les discours. Chacun des sites étudiés aborde des questions autour des risques éthiques, et traitent en particulier de la protection des données personnelles et de la vie privée. Nous développons ici l'analyse sémio-discursive de quatre ressources abordant ces aspects.



Tralalère



Internet responsable

Eduscol

Figure 2 : Corpus de ressources analysé

Nous avons cherché à repérer les destinataires visés, la façon dont les auteurs s'adressent à eux, les sources citées, les cadres de référence quant aux situations à risques, l'univers discursif utilisé pour décrire le risque numérique, ainsi que les normes sociales défendues.

Caractérisation des discours normatifs sur le numérique en éducation

Ces ressources peuvent être considérées comme des « dispositifs d'institution, qui permettent d'inscrire des logiques anthropologiques et sociales, des modes de pratiques sociales et de rapports sociaux, des imaginaires, des types de comportements divers, à la fois dans des objets, des formes objectales, et dans des formes organisationnelles. » (Le Moëne, 2013). Nous considérons que la publication en ligne de ces ressources relayées par des sites institutionnels est issue de négociations et d'une reconnaissance mutuelle de ces discours par ces acteurs. A travers ces quatre ressources, on relève des types de discours diversifiés (narratif, descriptif, explicatif, argumentatif, didactique, injonctif) qui traduisent plusieurs fonctions (émotive, ludique, vulgarisatrice, normative, moralisatrice...). Nous analysons trois dimensions spécifiques de discours normatifs autour des risques pour le numérique éducatif : une dimension prescriptive, coercitive, intégratrice.

Dimension prescriptive

La dimension prescriptive est très présente dans chacune des ressources. Elle suggère voire impose des normes ou des règles de conduite à suivre. Ces discours s'inscrivent dans des encarts mis en évidence et intitulés « Les bonnes questions à se poser ? » ou « Que faire », suivis d'une liste d'actions très concrètes à réaliser (ex : « Désactiver la

géolocalisation sur son smartphone dès que possible », « Tapez régulièrement votre nom dans un moteur de recherche pour vérifier quelles informations vous concernant circulent sur internet. »). L'emploi de l'infinitif ou de la deuxième personne du pluriel et parfois du singulier interpelle le récepteur et le somme de s'emparer de ces conseils. Pourtant, s'il est bien mentionné ce qu'il faut faire, il n'est pas toujours explicité comment le faire.

Pour donner du poids à ces discours, les auteurs s'appuient tous sur des situations mettant en scène les risques et emploient pour cela sur le présent de vérité générale (ex : « Vos données **ont** de la valeur pour les entreprises et certaines organisations »), ou contextualisent les situations évoquées dans un cadre globalisant (ex : « **Sur internet**, vous laissez des traces ») qui banalise les risques (ex : « Les moteurs de recherche sont un passage quasi obligé dans votre utilisation d'Internet. », « **Tout** laisse des traces sur l'ordinateur et ces traces ne sont pas perdues pour tout le monde »).

Ces discours semblent s'adresser directement aux élèves et ont pour but de les persuader de leur vulnérabilité sur internet (ex : « Internet sait (presque) tout de vous »). Ils cherchent à démontrer qu'il est très facile et rapide de se faire piéger à son insu, par exemple à l'aide d'interjections (ex : « **Et hop**, vos données sont collectées »). Les informations mises en avant dans les ressources interpellent directement le destinataire, l'amenant à réagir avec des formules souvent lapidaires et choc à l'image de slogans publicitaires.

Le recours au verbe « devoir » (ex : « **vous devez savoir** quel est le sort réservé à vos données et de quelle manière en garder la maîtrise »), ou à l'impératif (ex : « **Réfléchissez** avant de publier ») vise aussi à responsabiliser le destinataire dans ses choix (ex : En laissant les choses telles quelles, il commet une atteinte à la vie privée et à l'image d'autrui. Il décide donc de flouter les visages.). Nous relevons aussi la référence à un groupe d'utilisateurs (« les plus geeks ») qui peut laisser penser aux utilisateurs qu'il faut être expert pour être protégé sur le web (ex : « Pour les plus geeks, il y a aussi le VPN pour établir des connexions directes entre ordinateurs, des réseaux alternatifs et des solutions pour crypter ses données »).

Dimension coercitive

Les discours reposent sur des sanctions susceptibles d'être encourues en cas de non-respect des normes présentées. Ces sanctions, plus ou moins diffuses, peuvent être présentées en réponse à un point de vue juridique (ex : « La vie privée d'une personne peut être dévoilée par des enregistrements sonores, par la diffusion publique de ses écrits, par la diffusion de son image. L'infraction existe dès que les éléments relevant de la sphère privée sont diffusés à un public autre que son destinataire initial et exclusif. »), ou d'un point de vue moral (ex : « Attention, car tout ce que vous diffuserez volontairement (photos, écrits, enregistrements sonores) ayant un caractère privé ou intime sur Internet pourra être vu par des milliers d'inconnus, qui porteront un jugement, voire détourneront vos contenus. »). L'interpellation par le terme « attention » et l'emploi du futur place le destinataire dans une position de mise en garde face à tout agissement en dehors de la norme. Parfois, la coercition passe aussi par une forme de culpabilisation, sur Internet Sans Crainte par exemple (« Souvent, c'est vous qui offrez vos données. **Merci !** »).

La description de situations à risques permet de faire émerger les sanctions auxquels on s'expose en cas de non-respect des normes. Il est montré que ces sanctions peuvent être provoquées par :

- des menaces extérieures auxquelles on s'expose. La CNIL aborde par exemple l'intrusion et le piratage par des individus malveillants. Le discours annonce d'emblée la sanction qui est celle de se faire voler ses données personnelles. Ainsi, la protection de ses appareils et équipements fait partie des **normes** que l'on pourrait qualifier de **sécurité**, à respecter.
- un organisme veillant au respect des **normes juridiques** sur le web. La CNIL est présentée comme tel dans Les clés des médias. Sur son site, la CNIL explique avoir pour mission d'« accompagne(r) les professionnels dans leur mise en conformité et (d'aider) les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et (à) exercer leurs droits. »². La loi française est aussi citée via et le code civil sur le site Internet Responsable.
- le regard de la société civile porté sur un comportement présenté comme déviant (**normes morales** (Livet, 2012)). Il s'agit par exemple de la diffusion incontrôlable de ses données personnelles et le fait que les informations qu'on retrouve publiquement en ligne nuisent à sa réputation. La sanction relève alors plutôt de la gêne voire de l'humiliation (« Ne publiez pas de photos gênantes de vos amis, votre famille ou de vous-même car leur diffusion est incontrôlable. » (CNIL)).

Dimension intégratrice

Dans une moindre mesure, les sites examinés ont tendance à évaluer et à émettre des jugements sur certains comportements. On voit par exemple des jugements de valeurs qui sont portés comme des évidences au moyen d'exclamations (ex : « On invite qui l'on veut à sa fête privée et **non des millions d'internautes !** »). L'emploi du « on » ou du « nous » donne ainsi aux destinataires le sentiment d'appartenance à un groupe social (ex : « Les données personnelles ne regardent que **nous** ou un très petit nombre de personnes ! »). Cette façon d'édicter les règles à suivre tout en intégrant le destinataire comme membre d'un groupe social reste très peu développée dans les discours analysés. On retrouve cela essentiellement dans la vidéo publiée sur France Tv éducation qui adopte une approche narrative et qui conclut sa narration par une morale (ex : "On ne peut pas contrôler toutes ses données personnelles"). Ces modalités interpellent l'utilisateur en le faisant réfléchir sur ses pratiques. En effet, chacun est en droit d'être d'accord ou non avec ces affirmations. Cette forme nous paraît intéressante d'un point de vue pédagogique dans la mesure où elle cherche à responsabiliser l'utilisateur et à l'amener à porter un regard réflexif sur sa propre pratique. Elle permet ainsi à des enseignants d'envisager une médiation et un échange autour de la ressource pour intégrer les élèves dans la construction de normes partagées.

Discussion : les conditions d'une normalisation durable des usages numériques

Les ressources analysées décrivent toutes des situations faisant l'objet de risques que courent les individus. En l'occurrence, ces ressources s'adressent soit directement aux élèves, au moyen d'un graphisme ludique de type bande dessinée (CNIL, Internet Sans Crainte) ou de séquences vidéos d'animation (France Tv Education/CLEMI/Canopé) ; soit aux enseignants qui peuvent les utiliser dans d'autres situations avec les élèves (Eduscol-Internet Responsable). La cartographie montre que les acteurs du secteur privé impliqués dans la production de ressources entretiennent des liens directs avec les acteurs institutionnels, qui attestent de la validité des discours qui y sont véhiculés.

² Voir en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-en-france>

Nous relevons que les normes des usages numériques sont davantage transmises par des discours prescriptifs et coercitifs, mais beaucoup moins par des discours intégrateurs. Pourtant, la participation des usagers (élèves et enseignants) au processus de normalisation des usages, et la réflexivité des acteurs apparaît nécessaire pour assurer l'intégration des normes dans les usages (Perriault, 2011, p.16). La médiation de la part des enseignants autour de ces ressources apparaît également essentiel. A cette condition, la normativité des discours peut en effet permettre de responsabiliser les usagers et de les impliquer dans un projet collectif de règles partagées.

BIBLIOGRAPHIE

Ben Henda, M. et Hudrisier, H. (2013). « Penser, classer, apprendre et communiquer. Normalisation et nouveaux modes de classification du savoir », *Hermès, La Revue*, 2 (66), 160-166. URL : <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-hermes-la-revue-2013-2-page-160.htm>

Capelle, C. et Roussi, S. (soumis) Représentations et stratégies de jeunes enseignants : quelle participation sur les réseaux sociaux numériques ?, *Les Cahiers du Numériques*, 2018, 14 (2), à paraître.

Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil.

Dubar, C. (2015). Chapitre 5 - Pour une théorie sociologique de l'identité, dans *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, Armand Colin, « U », 103-120. URL: <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/socialisation--9782200601874-page-103.htm>

Durkheim, Émile (1990) *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris : puf.

Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 2. Les relations en public*. Paris : Minuit.

Gumperz, J. (1989). *Engager la conversation, introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Paris, les Editions de Minuit.

Hymes, D. (1984). *Vers la compétence de communication*, Paris, Didier.

Juanals, B. et Noyer J-M. (2007) Dell H. Hymes : vers une pragmatique et une anthropologie communicationnelle, *Hermès, La Revue*, 2(48), 117-123. URL: <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-hermes-la-revue-2007-2-page-117.htm>

Le Moëne C. (2013). Entre formes et normes. Un champ de recherches fécond pour les SIC, *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 2 | 2013, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 12 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/365>

Livet, P. (2012). Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 1, 45, 51-66. URL : <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-les-sciences-de-l-education-pour-l-ere-nouvelle-2012-1-page-51.htm>

Moeglin, P. (2005). *Outils et médias éducatifs, une approche communicationnelle*, Grenoble, PUG.

Nolin, J. (2010). Sustainable information and information science. *Information Research*. 15(2) paper 431. URL: <http://www.informationr.net/ir/15-2/paper431.html>

Perriault, J. (2011). Normes numériques, éthique et sciences sociales, dans Perriault, J. et Vaguer, C. (dir.) *La norme numérique. Savoir en ligne et Internet*, CNRS Editions., 11-25.

Prairat, E. (2009). *De la déontologie enseignante*, Paris, PUF.